



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : grandes ecoles

Question écrite n° 57264

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc , ayant appris le transfert a l'education nationale de l'ecole militaire preparatoire du Tampon, a la Reunion, attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur l'originalite de cet etablissement et lui demande s'il compte lui conserver sa specificite et sa vocation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ecole militaire preparatoire du Tampon de la Reunion est un etablissement relevant du ministere de la defense. Les objectifs vises lors de sa creation en 1971 ne correspondant plus aux besoins de recrutement des armees, le ministere de la defense a donc decide la fermeture de cet etablissement. Les professeurs dispensant actuellement un enseignement a l'ecole militaire preparatoire de la Reunion et relevant de l'education nationale seront affectes dans les etablissements de l'education nationale de l'ile de la Reunion ; les eleves seront accueillis dans les etablissements scolaires de l'education nationale selon le secteur geographique dont ils relevent. Des dispositions particulieres seront prises pour les eleves desireux de poursuivre leurs etudes dans un lycee militaire de la metropole. Apres aménagement des locaux de l'ecole militaire preparatoire de la Reunion, une antenne de l'institut universitaire de formation des maitres sera implantee au Tampon et constituera avec l'institut universitaire de technologie de Saint-Pierre, le pole de developpement universitaire du sud de la Reunion.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57264

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2011